

1.
Séance du vendredi 25 décembre 1914

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures $\frac{1}{2}$.

Sont présents : M. M. Aimond, Alexandre
Bérard, Chautemps, Albert Gérard, Gervais,
Guillier, Maurice Taurin, Linilhac, Michel,
Cronillot, De Selves.

Excusé : M. Doumer.

M. le Président donne lecture d'une
lettre de M. le ministre de la guerre lui
exprimant le désir de voir rapporter le
plus tôt possible par la commission et
voter par le Sénat le dernier cahier de
crédits supplémentaires adoptés, le mois dernier,
par la Chambre des Députés.

Il ajoute que la commission se
rappelle que M. le rapporteur général a déjà
examiné ce projet, mais que M. Millias-Lacour,
chargé de l'étude des crédits ouverts par
décrets depuis la mobilisation et concernant
le budget du ministère de la guerre, lui a
demandé de ne déposer son rapport que
lorsqu'il aura poursuivi ses investigations et

exercé un contrôle minutieux de ces crédits, notamment en ce qui concerne les marchés.

Dans cette situation, il a cru devoir faire connaître la lettre du ministre à M. Millies-Lacroix, lequel, dans une lettre dont il donne lecture, lui répond qu'il n'a pas encore rempli le mandat qu'il a reçu de la commission. Il ne comprend pas, d'autre part, la proposition de M. le ministre de la guerre de fusionner les deux commissions du budget et des finances pour examiner de concert les marchés passés depuis la mobilisation. M. le Président partage également cette manière de voir et c'est dans ce sens qu'il a préparé une lettre de réponse au ministre ^{lettre} qu'il fait connaître à l'assemblée.

M. de Selves déclare qu'il partage la manière de voir de M. le Président et demande à la commission de rester fidèle à la décision qu'elle a déjà prise. Il n'est pas possible en effet que deux commissions s'assoient pour discuter des crédits sur lesquels l'une d'entre elles a déjà pris des décisions ^{sur lesquelles} la Chambre s'est prononcée. Il y aurait là une situation fautive et un procédé désobligeant pour certains de ses collègues.

3

M. M. Linstitham, Gérard et Albert
Gérard s'associent à ces observations. On
 veut insérer ainsi le contrôle de la commission
 des finances, ce qui produirait dans le
 public une mauvaise impression.

M. le rapporteur général fait observer
 que la Chambre a peut-être voté un peu
 vite ces crédits supplémentaires, mais ce
 n'est pas une raison pour proposer à la
 commission des finances de remplir son
 rôle en la voyant dans la commission —
 beaucoup plus nombreuse de la Chambre
 des députés. Cette fusion des deux commissions
 est donc impossible.

M. Cronillot fait remarquer que s'il
 y a deux chambres, c'est pour qu'il y ait
 deux contrôles. La procédure que l'on
 propose est donc inacceptable, puisqu'il
 n'y aurait plus alors qu'un seul et même
 contrôle.

M. Couron se range à l'avis que
 vient d'exprimer M. Cronillot. Le rôle
 de la commission des finances consiste surtout
 dans la recherche des erreurs qui ont pu
 être commises par la Chambre en adoptant
 les propositions de la commission du budget.

4
Or, cet examen ne pourrait plus se faire
avec toute la sérénité nécessaire.

M. le Président donne une nouvelle
lecture de la lettre de M. le ministre de
la guerre et demande à la commission de
conclure.

La commission d'aide à l'unanimité
se maintient à M. Millier - l'accroît le
mandat qu'elle lui a confié.

La séance est levée à 3 heures $\frac{1}{4}$.
